



中 华 人 民 共 和 国 駐 瑞 士 大 使 館

M-069-67

L'Ambassade de la République Populaire de Chine, par la présente note, déclare au Département Politique Fédéral ce qui suit:

Dans sa note adressée le 30 juin dernier au Département Politique Fédéral, l'Ambassade a exigé du gouvernement suisse qu'il prenne sans tarder des dispositions pour mettre fin à l'encouragement et au soutien qu'il a apportés aux bandits rebelles tibétains dans leurs activités antichinoises en Suisse. Le gouvernement suisse a non seulement passé outre à cette exigence absolument légitime et raisonnable, mais encore, il a redoublé d'efforts pour encourager et soutenir les bandits tibétains dans leurs activités antichinoises. Le 12 juillet dernier, il a autorisé 5 bandits tibétains conduits par Geshey Ugen Chiten à venir en Suisse et le "représentant personnel" de Dalai, chef de file des bandits tibétains, Phala Thupten Wodhen, exilé en Suisse, à aller les

Au Département Politique Fédéral
B e r n e



-2-

accueillir. L'Agence Télégraphique Suisse, le "Der Bund" et d'autres journaux et périodiques ont qualifié, dans un dessein inavoué, Phala de "représentant diplomatique" de Dalai, chef de file des bandits tibétains. C'est là une nouvelle provocation politique que le gouvernement suisse a lancée ostensiblement au peuple chinois et une intervention grossière dans les affaires intérieures de la Chine, le peuple et le gouvernement chinois en sont vivement indignés et élèvent à ce sujet une protestation énergique.

Il convient de souligner solennellement que l'utilisation de bandits rebelles tibétains par le gouvernement suisse pour s'opposer à la Chine ne date pas d'aujourd'hui. En effet, depuis l'échec de la rébellion déclenchée en 1959 par une poignée de réactionnaires de la couche supérieure du Tibet contre la patrie, le gouvernement suisse n'a cessé de soutenir et d'encourager les bandits rebelles tibétains dans leurs activités criminelles antichinoises en Suisse. Il a autorisé à maintes reprises Norbu, frère de Dalai, à venir entreprendre des activités antichinoises. En 1960, il a soutenu l'exposition itinérante "Secrets du Tibet" tenue dans de nombreuses villes suisses pour mener une propagande antichinoise. En avril 1961, des fonctionnaires du gouvernement suisse ont assisté ouvertement à la cérémonie inaugurale de la "Maison tibétaine" construite pour les bandits du Tibet, et il leur est même permis de hisser le soi-disant "drapeau national du Tibet". En janvier 1962, le Conseil Fédéral Suisse

-3-

a encouragé les familles suisses à abriter de prétendus enfants tibétains et leur a fourni des fonds nécessaires. En mars 1963, le gouvernement suisse a décidé de héberger mille bandits tibétains. En mars 1964, il a donné son accord pour que Dalai envoie en Suisse un prétendu "représentant personnel". En avril 1966, le Président de la Confédération Suisse Hans Schaffner a qualifié d'"Etat" notre territoire du Tibet. En juin dernier, le gouvernement suisse a soutenu la construction du prétendu "Tibet-Institut" pour les bandits tibétains. En même temps, des fonctionnaires du gouvernement fédéral suisse ont pris part aux activités antichinoises des différentes organisations suisses de "soutien au Tibet" tout en leur apportant leur appui. La participation et le soutien des fonctionnaires des autorités locales suisses aux activités antichinoises des bandits tibétains sont trop nombreux pour être cités. Le gouvernement suisse a soutenu les activités menées par des bandits tibétains non seulement en Suisse mais aussi au Népal lointain. En outre, il a encouragé la presse, la radiodiffusion et d'autres machines de propagande à lancer des calomnies et des attaques extrêmement perfides contre la Chine, en exploitant la "question tibétaine". La série de faits susmentionnés prouvent pleinement que le gouvernement suisse a utilisé, de façon planifiée et systématique, la question des bandits tibétains pour s'opposer à la Chine. A ce sujet, le gouvernement chinois a entrepris

de nombreuses démarches auprès du gouvernement suisse, lui exposant explicitement son attitude et sa position en la matière. Cependant celui-ci a fait toujours fi des nombreuses déclarations solennelles du gouvernement chinois et plaidé fallacieusement pour son opposition à la Chine sous de différents prétextes. Mais le plaidoyer fallacieux ne sert à rien, il ne peut remplacer la réalité, et ne fait que révéler mieux encore sa position invétérée antichinoise.

Il est de notoriété publique que le Tibet fait partie intégrante de la République Populaire de Chine. Les bandits rebelles tibétains exilés à l'étranger sont une poignée de propriétaires de serfs, qui tenaient le peuple tibétain sous leur férule et ont commis tous les méfaits possibles. Ne se résignant pas à la fin du système du servage, soutenus et incités par l'impérialisme américain, l'impérialisme britannique et la réaction indienne, ils ont déclenché une rébellion contre-révolutionnaire au Tibet. Après la défaite, ils ont fui le pays et à l'instigation des forces réactionnaires internationales, ils poursuivent leurs activités contre la patrie socialiste à l'étranger. De toute évidence, cette poignée de rebelles, qui, coupables des crimes les plus odieux, ont opprimé et exploité sans merci le peuple tibétain et ont trahi la patrie, ne sont nullement des réfugiés. Ce qui soulève notre indignation, c'est que, le gouvernement suisse, bien qu'en toute connaissance de cause

s'est obstiné à les considérer comme des "réfugiés" et que sous le prétexte de l'"humanitarisme", il les a hébergés et soutenus. Cela montre que le gouvernement suisse s'est placé bel et bien sur une position hostile au peuple chinois. Et pourtant, il n'a cessé de se justifier en alléguant qu'il ne permettait pas aux bandits tibétains de mener des activités politiques en Suisse et que leurs activités sont "de caractère culturel". Ces allégations sont absolument insoutenables. Le fait que le gouvernement suisse a hébergé les bandits tibétains et soutenu leurs activités constitue en lui-même un acte politique très grave. Ce qui est encore plus grave, c'est que le gouvernement suisse en est venu à consentir que le chef de file des bandits tibétains Dalai envoie à Genève un soi-disant "représentant personnel", et qu'il l'a même qualifié de "représentant diplomatique". Il ressort de ce qui précède que l'affirmation du gouvernement suisse selon laquelle il ne permettrait pas aux bandits tibétains de mener des "activités politiques" est pur mensonge. Il convient de souligner encore que, le 25 juillet dernier, quand Monsieur Chang Yun, chargé d'affaires par intérim de l'Ambassade de Chine formulait auprès de Monsieur Pierre Micheli, secrétaire général du Département politique, la demande que le gouvernement suisse prenne des dispositions pour mettre fin à son encouragement aux bandits tibétains dans leurs activités antichinoises, Monsieur

Micheli est allé jusqu'à dire que "aucun gouvernement n'est en droit d'exiger de nous quoi que ce soit". L'Ambassade estime que, puisque le gouvernement suisse a établi des relations diplomatiques avec la Chine et reconnu que le Tibet fait partie du territoire chinois, il est entièrement justifié et irrépréhensible que le gouvernement chinois, partant des principes élémentaires régissant les relations internationales -- le respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale et la non intervention dans les affaires intérieures, formule auprès du gouvernement suisse cette demande solennelle. En la rejetant catégoriquement et sans aucune raison valable, le gouvernement suisse ne fait que révéler davantage ses traits ignominieux de celui qui intervient dans les affaires intérieures de la Chine.

Nous exigeons du gouvernement suisse qu'il y prête une sérieuse attention, qu'il ne se refuse pas à entendre raison, et qu'il ne continue plus à exploiter la question des bandits tibétains pour s'opposer à la Chine et servir l'impérialisme américain, l'impérialisme britannique et la réaction indienne. Si vous persistez obstinément dans l'opposition à la Chine et détériorez délibérément les relations entre la Chine et la Suisse, le gouvernement suisse devra porter la responsabilité de toutes les conséquences qui en découleraient.

Berne, le 5 août 1967.

